



## Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

### Arrêté relatif au renouvellement du contrat liant la Commune de Lignières au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031

Le Conseil général de Lignières,  
Vu le rapport du Conseil communal du 23 novembre 2020,  
Vu le Règlement général de commune du 14 décembre 2017,  
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,  
Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à renouveler le contrat liant la Commune de Lignières au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031.

**Art. 2.-** Le contrat de Parc définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires et l'association "Parc naturel régional Chasseral" pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031 est approuvé.

**Art. 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Lignières, le 10 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Antoine Amstutz

Marcel Stauffer